



Décision du Conseil d'administration de CAFI

République démocratique du Congo - Sélection du WWF pour la mise en œuvre des activités de démonstration PSE

EB.2025.12

Adopté par courriel le 03.04.2025

Considérant :

- La [stratégie-cadre nationale REDD+](#) de la République démocratique du Congo (RDC) et la [lettre d'intention RDC-CAFI 2021-2031](#), qui déclarent toutes deux que les paiements pour services environnementaux (PSE) est "le cœur du système d'incitation pour la REDD+ en RDC" ;
- La feuille de route nationale pour la mobilisation politique et financière, et le déploiement des paiements pour services environnementaux en RDC, élaborée lors de la Conférence Internationale interministérielle sur le déploiement des PSE en Afrique Centrale qui s'est tenue à Kinshasa du 27 au 29 janvier 2025 ;
- La nécessité pour la RDC de démontrer lors de la COP30 à Belém que le mécanisme de PSE normalisé de CAFI est déjà opérationnel et prêt à être déployé à plus grande échelle ;
- Le développement continu d'outils de gestion des PSE qui s'appuient sur les leçons tirées des projets passés et en cours de mise en œuvre par le WWF en RDC (avec le financement de FONAREDD/CAFI et de la Banque Mondiale) ;
- Les demandes d'assistance technique soumises par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC à la facilité d'assistance technique de l'UNOPS.

Le Conseil d'administration,

1. Invite le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) à mettre en œuvre des activités de démonstration des PSE dans les territoires de Mushie, Bolobo, Kwamouth et Yumbi dans la province de Mai Ndombe, ainsi que dans les territoires de Lukolela, Bikoro, Ingende dans la province de l'Équateur, pour un montant pouvant atteindre 505 768 USD .

2. Demande que ces activités de démonstration utilisent l'outil de gestion des PSE, déploient les différentes activités des PSE, assurent l'intégration correcte des agriculteurs et des communautés dans la base de données centralisée des PSE, testent les paiements mobiles avec des bénéficiaires sélectionnés, et communiquent au niveau international avec le Gouvernement de la RDC sur ce mécanisme, pour la mobilisation de financements en vue d'une mise à l'échelle.
3. Demande que UNOPS apporte un soutien financier au WWF conformément aux exigences et aux procédures du projet de facilité d'assistance technique régionale de UNOPS approuvé par CAFI.
4. Demande que le Secrétariat travaille avec UNOPS pour préparer les accords de subvention pour ces activités de démonstration.
5. Demande que le Secrétariat travaille avec le Gouvernement de la RDC et le WWF pour accompagner les activités de démonstration, analyser les expériences, développer les leçons apprises et les utiliser pour informer la finalisation du mécanisme de PSE de CAFI et le manuel d'opérations de PSE.
6. Rappelle que les études de faisabilité et la conception des projets et des programmes devraient mettre fortement l'accent sur (i) l'égalité des sexes et l'inclusion sociale (y compris en termes de données ventilées par sexe, d'impact et de la manière dont le projet soutiendra les objectifs de développement), (ii) les droits de l'homme et la non-discrimination, (iii) la prévention et la résolution des conflits (en particulier en ce qui concerne le régime foncier), (iv) le suivi et l'apprentissage (tout en assurant un alignement solide sur le cadre de résultats et les lettres d'intention de CAFI), (v) l'analyse du lien avec la conservation des forêts, (vi) l'analyse des possibilités d'extension et des moyens de les réaliser et (vii) l'analyse des risques (y compris les risques de corruption et de conflits d'intérêts, ainsi que les parties prenantes susceptibles de gagner ou de perdre à la suite de l'initiative).